



CONSEIL GENERAL

POSTULAT (art. 53 ss RCG)

« Les postulats ont pour but de demander au Conseil communal d'étudier un problème déterminé et de présenter un rapport au Conseil général » (art. 53, al. 2 RCG)

Formulaire de dépôt

Mme / M. : Grangier François

Objet : Soutien complémentaire aux associations culturelles et sportives

Développement écrit (ou annexe jointe)

voir annexe
.....
.....
.....
.....
.....


Signature
23.10.2020

Cosignataires

Nom Prénom Signature

Nom Prénom Signature

Nom Prénom Signature

Nom Prénom Signature

Nom Prénom Signature

Nom Prénom Signature

A remplir par le Secrétariat communal

Déposé au Secrétariat, le 26.10.2020

N° d'ordre : 021

Dicastère :

Transmis le* :

Administration communale
1752 Villars-sur-Glâne

*Date à partir de laquelle court le délai (6 mois) de réponse du Conseil communal

François Grangier

Groupe PLR-PVL

Postulat (art. 53ss RCG)

Soutien complémentaire aux associations culturelles et sportives de Villars-sur-Glâne durant l'application des restrictions liées à la COVID-19

Nous demandons au Conseil communal d'analyser la possibilité d'augmenter de manière importante son soutien financier aux associations culturelles et sportives de notre commune en plus des subventions ordinaires octroyées annuellement.

En effet, beaucoup d'associations sont confrontées à l'annulation de manifestations (découlant des diverses directives COVID-19) leur assurant traditionnellement des revenus financiers non négligeables qui leur permettent de boucler leurs budgets et de leur assurer une viabilité. Beaucoup ont déjà réagi en mettant à contribution leurs membres afin de vendre divers articles (fondue, vin, miel, etc.) ou font des demandes de soutien privées exceptionnelles. Tout ce travail mis en œuvre ne va certainement pas être suffisant si nous voulons éviter de les mettre en péril.

Les associations ont souvent très peu de réserves financières et vivent au jour le jour. Leurs importants rôles sociaux et culturelles dans notre Commune ne sont plus à démontrer et sont nécessaires.

Sans aide directe, il ne leur restera, comme dernier recours, que l'augmentation des cotisations des membres, du prix des billets ou, dans le pire scénario, une dissolution par manque de moyens financiers.

Cette ultime solution serait dommageable pour l'ensemble de notre population. Il est de ce fait important que la collectivité villaroise les soutienne aux conditions que le Conseil communal voudra bien fixer. Une collaboration à la création d'un fonds commun avec la Paroisse de Villars-sur-Glâne pourrait également être une piste.

Villars-sur-Glâne, le 23 octobre 2020